Sécurité

Prévention des vols dans les habitations : rappel de quelques conseils

Différents types de mesures peuvent contribuer à la sécurisation de votre habitation.

- Placez un éclairage extérieur avec détecteur de mouvement ;
- Préférez des châssis et portes avec fermeture à minimum 3 points de verrouillage ;
- Placez un verrou en applique si pas de serrure de sécurité ;
- Si votre maison est déjà bien sécurisée par ailleurs, et qu'elle peut susciter la convoitise de cambrioleurs, envisagez l'installation d'un système d'alarme ou de vidéosurveillance ;

Habiter en sécurité est une question de bonnes habitudes. Les meilleures serrures ne serviront à rien si vous ne les utilisez pas ou si vous laissez en même temps une fenêtre ouverte. De bonnes habitudes coûtent peu, voire rien et ont un énorme impact sur l'éloignement des visiteurs indésirables. Ces mesures sont si simples qu'elles sont souvent perdues de vues.

Voici quelques exemples de mesures organisationnelles :

- Fermez toujours vos portes et fenêtres à clé, même si vous vous absentez brièvement.
- Faites attention à vos clés, n'y ajoutez pas d'étiquettes et ne les laissez pas sur la serrure des fenêtres ou des portes à l'intérieur ou – pire encore – cachées sous le paillasson.
- Donnez toujours une impression de présence : utilisez des minuteurs pour l'éclairage, en votre absence, faites vider votre boîte aux lettres et demandez à vos voisins de baisser et de remonter les volets. Ne mentionnez surtout pas votre départ en vacances sur les réseaux sociaux.
- N'exposez pas au regard des passants les objets attrayants, comme votre GSM, PC portable, GPS, téléviseur, chaîne hifi, …
- Rangez le matériel qui pourrait être utilisé par des cambrioleurs, comme une échelle, des outils de jardin, etc.
- Soyez un voisin vigilant. Une curiosité saine vis-à-vis de ce qui passe dans la rue ou chez les voisins peut aider à réduire les risques de vol.
- Faites preuve d'une saine méfiance : ne laissez pas des inconnus entrer chez vous sans raison valable, même si leur histoire semble plausible.

Si vous êtes témoin d'un agissement suspect, appelez directement le 101 en mentionnant le plus de renseignements possibles (plaque d'immatriculation, direction de fuite, type de véhicule…).
Cela pourra aider les patrouilles à réagir plus vite et de façon plus optimale.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site www.1joursans.be, vous y retrouverez tous les conseils nécessaires en matière de prévention contre le vol.

Et pour toute autre question ou conseil, n'hésitez pas à nous contacter, soit via le formulaire de contact disponible sur notre site web www.police.be/5300 ou via notre adresse mail zp.famenneardenne@police.belgium.eu

Suivez-nous également via notre page Facebook « Zone de police Famenne Ardenne »

Police
Famenne-Ardenne